

Combat pour l'Eau bien commun : Principes d'organisation

1) Il est légitime que les salariés du cycle de l'eau aient prise sur leur outil de travail et sur les décisions de leur entreprise, qui détermine la sécurité matérielle de leurs familles.

2) Il est légitime que les élus territoriaux aient prise sur un service public de qualité pour pacifier la vie quotidienne de la collectivité territoriale qui les a démocratiquement mandatés.

3) Il est légitime que les citoyens usagers de l'eau aient prise sur l'organisation économique qui peut répondre équitablement à leurs besoins d'usagers. Parce qu'ils ont contribué à financer, années après années, les équipements fixes par le biais des abonnements, il est légitime qu'ils en soient reconnus co-propriétaires.

4) Il est légitime que les épargnants qui confient leur épargne à une collectivité économique gérant l'eau aient prise sur leur épargne pour retrouver leur pouvoir d'achat (et pas plus...) au moment où ils en auront besoin.

5) Il est légitime que la gestion des ressources des bassins hydriques ne tiennent pas compte des frontières nationales, et développent une forme démocratique transfrontière.

Comment agir pour obtenir la mise en oeuvre de ces principes en Ile-de-France?

1) bien avoir à l'esprit que la démarche précipitée du Président du Sedif vers une décision définitive n'est pas sans rapport avec le fait que la SEM en cours de constitution à Paris pourrait être en mesure de soumissionner dans un appel d'offre émanant du Sedif, dès lors qu'elle aura été juridiquement constituée! Se cache derrière cela, la perspective du "grand Paris" ... et les confits politiques circum-voisins, réduisant salariés et usagers à l'état de spectateurs passifs de puissances politiques déraisonnables.

2) Considérer aussi que les difficultés rencontrées et déjà exprimées courageusement par Anne Le Strat ne sont nullement imaginaires : un groupe capitaliste de la puissance de Véolia, de plus lourdement endetté (16 milliards), ne saurait lâcher sans combat Paris et l'Ile de France. Il fera tout pour chercher à déstabiliser les projets, les ralentir, alourdir leurs coûts, semer la discorde, répandre les incertitudes de toutes les manières, etc... c'est leur métier, leur culture, hélas !

Idem pour Suez (l'endettement en moins)

3) reconnaître aussi que la régie directe en Ile de France n'est pas acquise dans l'esprit de tous et que certaines objections ne sont pas de simple idéologie, ou de simple hostilité intéressée ou de simple paresse de changer, ou de simple manque de savoir vivre... ☺

4) Reconnaître également le caractère structurellement fragile d'un montage «tout Etat» qui, dans d'autres cas (Telecom, Energie, transports, bientôt la Poste, etc...), a été si facilement privatisé par l'ennemi, « néolibéral » prétendu. En si peu de temps ! Le moindre changement de majorité, et hop !, la vengeance crapuleuse des détenteurs de capitaux est en piste ! Résultat : on l'a aujourd'hui : tous les équilibres socio-économiques sont par terre. Tout est à refaire !

5) Considérer par conséquent l'importance d'une forme d'organisation d'entreprise nouvelle qui permette d'établir par la loi une alliance stratégique durable entre salariés et usagers ; puis entre eux et les responsables élus politiques locaux ; enfin, entre eux et l'épargne raisonnable, c'est à dire populaire. Même les formes classiques de SEM ou d'EPIC ne sont pas une garantie certaine contre le pillage des capacités d'autofinancement qui ont été constituées par le travail (voir la privatisation d'ADP).

6) Se mettre en situation de faire face en Ile de France au maintien total ou partiel de la délégation au secteur privé du service public de l'eau. en préparant une structure d'entreprise coopérative type, (forme SCIC*), capable de combattre sur le terrain de l'ennemi les sociétés de capitaux dans les appels d'offre. Pour juguler, ou plus modestement, contribuer à juguler le siphonage des capacités d'autofinancement ,lequel sévit dans notre pays, depuis 30 ans dans l'eau et partout ailleurs (voir paragraphe précédent).

7) Faire un appel (qu'ils attendent) aux responsables des milieux de l'économie sociale, des Banques, des assurances, des mutuelles des coopératives (qui ont tant souffert de faire semblant de faire pareil que les pillards capitalistes, histoire d'avoir l'air à la mode). Les engager à faire progresser financièrement ce projet de contre-attaque.

(forme SCIC*)consulter : <http://www.avise.org/>
<http://www.scic.coop/>
<http://www.enercoop.fr/>

8) le XXIème siècle a commencé en 2008

C'est fait ! : la main invisible du marché s'est prise dans la broyeuse de documents confidentiels !

Et la doctrine néo-libérale, réduite en confettis, n'est plus que ce qu'elle n'a jamais cessé d'être : une utopie de carnaval.

Alors, que faire ? ☺

Que faire, qui ne soit trop tissé de thèses de forums ou de slogans rituels?

Proposition :

Obtenir du pouvoir politique qu'il se saisisse du secteur emblématique de l'eau pour élaborer une construction socio-économique nouvelle qui nous sorte des obsessions mentales d'un capitalisme vieux de cinq siècles (1) aux règles dépassées. Un système qui, tel le docteur Faust ou autre alchimiste, s'est emparé d'un savoir scientifique bouillonnant pour jouer avec la vie de notre planète.

(1) on pourra lire par exemple l'ouvrage « doux Jésus, enrichis moi » de Michel Clévenot aux éditions Golias qui traite du XVème siècle.

8-1 Des objectifs sociaux nouveaux et libérateurs

- décentralisation massive de la décision économique dans la gestion de l'eau.
- développement d'une démocratie locale plus participative.
- respect d'exigences écologiques, assumées localement par les habitants, en lien avec les voisinages,
- développement économique durable respectant les réalités du terrain et faisant une place plus grande à la création d'entreprises locales autonomes, jointe à une à une épargne locale réinvestie localement. (et accélération de la circulation monétaires locale et diminution de son exfiltration)
- coopération horizontale et échange permanent et non marchands de savoirs et d'expériences entre entreprises locales du secteur au travers de l'Europe.

8-2 une construction socio-économique nouvelle

Le bref scénario ci-dessus a été publié sur la toile en 2006, avant la privatisation de GDF. Il n'y a pas lieu cependant de modifier un texte qui reste à l'état de schéma bref et provisoire,...si ce n'est rajouter la renationalisation de GDF. On verra au prochain paragraphe qu'il ne s'agit pas de nationalisation...traditionnelle.

Puisque que les salariés de GDF s'opposent à la privatisation de GDF, que le CE de Suez se prononce pour la fusion avec GDF et que, de son côté, le PDG de Suez considère cette fusion comme techniquement gagnante, il peut être imaginé la stratégie gagnante-gagnante ☺ suivante :

Nationalisation de Suez suivie d'un rapprochement technique et de gestion (réseaux physiques, relations avec les usagers) des deux entités (actuellement filiales ou directions régionales). Transformation de ces entités en Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif autonomes, qui réaffecteraient l'essentiel des profits des deux entreprises dans des investissements indispensables pour les Services Publics de l'Eau et au ceux de l'Énergie.

Ces PME, ainsi créées, démocratisées, sorties du pillage financier des paradis fiscaux, organisées en réseau, qui auront acquis une autonomie de gestion supérieure aux anciennes filiales ou directions territoriales seront par ailleurs assistées techniquement et financièrement :

- par les agences publiques de bassin pour l'eau. Agences à compétence européenne, trans-frontières le cas échéant (le Rhin, le Danube, etc...). Agences débarrassées de représentants en conflit d'intérêts, de par leurs fonctions externes ou de par la détention d'actions de sociétés de capitaux opérant dans le secteur.
- par des instances techniques régionales structurées à partir des ADEME pour ce qui concerne l'énergie.
- par une organisation publique d'investissement et de solidarité, qui pourrait faire de la vieille Caisse des Dépôts un outil nouveau de stratégie économique et d'aménagement de l'espace épaulant les représentations démocratiques territoriales. (Également modifiable transformable pour **évoluer vers un outil stratégique européen**)

On ajoute trois points :

- 1 bien entendu il faut re-nationaliser GDF et Suez
- 2 même motif, même punition pour Véolia et Saur.

3 les laboratoires d'analyse de l'eau devront recouvrer une indépendance complète tant vis à vis des entreprises que des municipalités pour exercer loyalement leur métier.

On remarquera incidemment qu'une indépendance économique complète implique la conjonction d'une indépendance de jugement et d'une indépendance financière.

Cette conjonction est très rare en société francophone : savoir rendre compatible le fait de raisonner avec son cerveau, avec celui de raisonner avec son ambition... Seule l'âge de la retraite (par répartition) permet les deux ! ce qui explique la tentation de tout capitaliste conséquent d'en différer l'échéance jusqu'à 70 ans ! ☺

8-3 trouver une nouvelle approche de la propriété citoyenne collective.

Lorsque les activités de service public de l'eau étaient (ou sont encore ici et là) placés sous autorité publique hors capitalisme, les usagers payaient (ou paient encore ici et là) sous forme d'abonnement ou de redevance fixe l'essentiel des besoins de financement de l'investissement (le haut du bilan) Les usagers étaient en quelque sorte les financiers, (et par là les propriétaires réels) de l'entreprise.

Or, pas à pas, les privatisations ou délégations de services public ont toutes été faites sous le prétexte de besoins de financements que seul le marché financier, c'est à dire la bourse, pouvait offrir (voir aujourd'hui encore l'argumentation sur la Poste).

Le citoyen a-t-il vu son abonnement disparaître ou simplement baisser? Non, il a monté! Les usagers continuent de financer le haut de bilan des multinationales de l'eau.

Les prétendus propriétaires, eux, ont soit gaspillé des capacités d'autofinancement dans des aventures à la Vivendi (délocalisation de provisions en Irlande en 96 et après), et/ou fait de la gonflette de valeur en bourse à coup de dividendes boursouflés prélevés sur un besoin vital : l'eau.

Lorsque les usagers sont les contributeurs principaux du haut de bilan, il n'y a pas de risque financier important (autre que l'incompétence des dirigeants choisis par ces prétendus actionnaires)

Puisqu'il n'y a pas de vrai risque financier pour les actionnaires, la distribution de dividendes est indiscutablement illégitime.

8-4 nécessaire digression sur la vraie nature de la crise économique

L'observation concernant les abonnements ou les parts fixes, ne vaut pas que pour l'eau, elle vaut aussi pour le gaz, l'électricité les télécoms, les autoroutes, les aéroports, ou l'information des citoyens. Et bientôt il y aura aussi la poste, la santé, l'enseignement, la sécurité publique, ou le transport ferroviaire, bref, toute la vie quotidienne des citoyens est marchandisée, et donc source de dividendes supplémentaires pour les plus avides.

Or, en France, le poids des services représente 75% du produit intérieur brut.

Il suffit au citoyen de regarder son relevé de compte pour voir aujourd'hui de quel poids pèse tous ces services publics, désormais privatisés, sur son pouvoir d'achat. En se posant aussi la question de la fuite illégitime de revenus financiers considérables vers les paradis fiscaux, les citoyens vont finir par comprendre la stratégie subtile des prédateurs de tous les pays :

1) en réduisant à leur profit l'assiette des contributions fiscales grâce aux paradis fiscaux, ils s'enrichissent plus que les citoyens honnêtes...

2)...tout en mettant l'Etat en difficulté vis à vis des autres citoyens dans le maintien de la qualité des autres services publics (par exemple les hôpitaux) C'est d'ailleurs leur but, étant par intérêt, hostile à l'Etat providence et favorable aux dividendes sans Etat.

- 3) les citoyens, mécontents de la qualité des services de l'Etat protestent en même temps contre une pression fiscale accrue à cause de l'évasion fiscale des plus friqués. Ces derniers s'en réjouissent.
- 4) les prédateurs jettent de l'huile sur le feu pour a) mettre en cause la gouvernance des services publics, et b) et exiger par là des privatisations nouvelles : la Poste, la santé publique, etc... au motif de la bonne gouvernance, succédant à la mauvaise gestion... de l'Etat, pardi !
- 5) quand les caisses de l'Etat sont «vides» à force d'allègements d'impôts pour les plus riches, les mêmes prêtent ces mêmes sommes...
- 6)... à l'Etat dans des conditions de sécurité financières infiniment supérieures pour eux à celles de bourses qui bientôt...
- 7)... s'effondrera sur la tête des petits porteurs de fonds communs de placement...
- 8) ...ce qui n'affranchira pas ces dernier de devoir financer ensuite,, intérêts et capital, les dettes anciennes et nouvelles de ...l'Etat-providence...des banquiers.
- 9) les besoins de sécurité, les souffrances sociales créés par ce nouveau cours économique avec son train de résistances, les bouffées de violence, maquillées parfois en terrorisme y compris imaginaire, sont systématiquement instrumentalisés, pour entretenir le sentiment d'insécurité lui même et justifier pas à pas une société policière. Modèle Bush.

Il faut bien avoir en tête cette sorte de machine à finance à double flux qui instrumentalise au profit des dominants jusqu'aux réactions de mécontentement de leurs victimes ! Cela est nécessaire pour mieux comprendre l'importance des propositions qui suivent.

8-4 une nouvelle approche de la nationalisation et de l'indemnisation des petits épargnants.

Retour au sujet de l'eau : ainsi, les sociétés de capitaux délégataires du service de l'eau (groupes Véolia, Suez, etc) continuent de justifier eux même le principe de l'abonnement généralisé, par la nécessité d'investir et entretenir des installations fixes d'accès au service. Dans un cadre public les actifs nés de ces financements restent ou devraient rester publics. Ils sont donc légitimement, de fait, la propriété commune de la population entière, de tous les usagers .

Il conviendrait donc, à l'occasion d'une nationalisation de faire enfin coïncider le droit avec le fait.

Il faut déterminer précisément à quoi ont servi les prélèvements financiers opérés par les délégataires privés sous cette forme d'abonnement depuis le début de la délégation.

Par exemple, en Ile de France, pour Véolia, depuis 1923.

Il faudrait ensuite déterminer comment et sous quelle forme sera évaluée et restituée cette propriété collective aux usagers, investisseurs contraints.

Il paraît donc nécessaire d'opérer, contrat, de délégation par contrat de délégation, depuis l'origine une évaluation actuarielle contradictoire des prélèvements financiers opérés sur les usagers pour les comparer avec la valeur des actifs éventuellement recédés ou recédables par les sociétés de capitaux évincées.

Après ce premier solde, la nationalisation du groupe Suez par exemple, (et/ou Véolia, etc...) dans son ensemble serait naturellement chiffrée pour ce qui concerne le secteur de l'eau, sur la base de l'actif net corrigé des provisions de travaux d'entretiens des réseaux non réalisés par le concessionnaire depuis le début de la concession initiale. Un chiffrage de l'indemnisation complémentaire de la petite épargne engagée sera naturellement réalisé et financé.

8-5 Aperçu sur la remise en route sous forme démocratique non capitaliste

- **Dans le cas ou le retour à la gestion publique supprimerait à l'avenir le principe de l'abonnement**, il faudra accepter que les usagers aient une représentation consultative permanente dans toutes les instances de décisions économiques de la filière, équipementiers inclus.
- **Dans le cas ou le retour à la gestion publique maintiendrait le principe de l'abonnement**, le financement par l'utilisateur demeurant, il faudrait alors une organisation des instances de décision sous une forme démocratique par collèges (usagers, salariés. On pourrait de ce point de vue s'inspirer du cadre juridique de la SCIC.
- **Dans les deux cas, l'organisation d'un contrôle périodique par jury citoyen** tiré au sort (inspiré de la cour d'assise) est nécessaire, lequel pourra saisir le cas échéant la Cour Régionale des Comptes à la différence d'aujourd'hui, ou il y a seulement auto-saisine).

On pourra objecter à juste titre la complexité redondante du contrôle par jury. C'est à étudier. Mais la première réponse qui vient à l'esprit est : fallait pas tricher ni laisser tricher !

En effet, entre bons amis, à force de se mettre mutuellement sous influence discrète (en anglais lobbying), **on finit par mettre en colère un peuple souverain qui est resté bon prince bien trop longtemps ! ☺**

9) Ils ont juste oublié la démocratie !

La machine à vapeur à simple flux de monsieur Watt fut contemporaine du livre sur « la richesse des Nations » de monsieur Smith.

La machine financière à double flux, elle, fut conçue trilatéralement il y a environ trente ans, par des économistes et des détenteurs de capitaux plus avides et vaniteux que libéraux et sensés .

On garde aujourd'hui l'impression que leur énorme machine financière à double flux a très fort été pompées sur les énormes machines à vapeur à double flux... du ...Titanic ! Lequel a coulé d'être à la fois trop puissant et trop lourd pour changer d'erre à temps et contourner un des premiers icebergs né lui même, peut être, des premiers excès de l'ère industrielle (1911)

Leur échec nous donne de l'air

Une simple refondation du capitalisme ne nous sortirait pas du danger écologique, social et civilisationnel qui nous menace. C'est de la poudre aux yeux.

L'eau est un premier point d'application emblématique pour sortir posément de la dictature envahissante des sociétés capitalistes en lui substituant les moyens d'une démocratie économique souple, adaptable, décentralisée, égalitaire.

Un modèle pour la suite dans d'autres secteurs (énergie, transports urbains, santé, ordures ménagères, logement collectif, éducation, sécurité, alimentation etc...)

Là sont les vraies réformes.

Et les baleinières de sauvetage du Titanic.

Glocalement...

Jean-Pierre Hauguel